Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20261006-CM20261009-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
6 OCTOBRE 2026
DELIBERATION
CM20261009

Le 6 octobre 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 29 septembre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pierre-Yves JOSSO, Lionel HUET, Alexandra NOEL, David HAVART, Pascale LE NOUAILLE, James ROWLANDS
Absents excusés ayant donné pouvoir : Sonia GUINY donne pouvoir à Maud GAVAUD, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Viviane LE BORGNE, Pierrette LELONG donne pouvoir à Jean-Pierre PAPION, Yoann GUIBOUX donne pouvoir à Patrice LAMEUL.
Absents :
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs, le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Alexandra NOEL

Détermination des conditions d'accueil d'un ostéopathe au 9 rue de la Mairie

Un ostéopathe, Madame Angéline JOUEO souhaite s'implanter sur la commune. Elle exercera dans l'immeuble communal situé 9 rue de la mairie, à la place de la psychologue Madame Alice THOMAS, qui rejoindra le nouveau pôle médical.

Le local situé au rez-de-chaussée d'une surface de 17.22m2, lui serait entièrement dédié. L'ensemble du rez-de-chaussée, l'entrée, le couloir, les sanitaires, l'espace cuisine avec l'ensemble des équipements et accessoires d'une surface de 16m2 serait mis à disposition en commun avec les autres occupants.

- Détermination du nouveau montant du loyer mensuel charges comprises de 14.52€ le m2, soit pour 17.22m2 un montant mensuel de 250.00€

D'autre part, il a été convenu avec Mme Angéline JOUEO, que la commune lui octroyait la gratuité de la location du local de la signature du bail pour une durée de 3 mois.

<u>Il est proposé au conseil municipal :</u>

- De déterminer le montant du loyer mensuel, charges comprises à 250€.
- De conclure un bail professionnel avec Mme Angéline JOUEO à compter du 1er décembre 2026
- De valider la gratuité de la location du local de la signature du bail pour une durée de 3 mois.
- D'autoriser le Maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20261006-CM20261009-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De déterminer le montant du loyer mensuel, charges comprises à 250€.

- De conclure un bail professionnel avec Mme Angéline JO[illegible] décembre 2026

- De valider la gratuité de la location du local de la signature du bail pour une durée de 3 mois.

- D'autoriser le Maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.